



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-082

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**la restriction de la circulation,
rue Emile Zola, du 17 mars au 2 avril 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de carottage sur enrobés situés rue Emile Zola à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise DOMOBAT chez SIG IMAGE – Tech Izarbel - 2, allée Théodore Monod 64210 BIDART, à partir du 17 mars jusqu'au 2 avril 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : La circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rue Emile Zola à ISBERGUES, à partir du 17 mars jusqu'au 2 avril 2025 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 13 MARS 2025

Publié le 13 MARS 2025

Le Maire,

David THELLIER

